

Paris, le 6 avril 2010

Objet : Point sur les difficultés d'approvisionnement en :

- **Altim[®] 3,75 mg/1,5 ml suspension injectable en seringue pré-remplie** (boîte de 1 seringue pré-remplie, 1 poussoir de seringue et 2 aiguilles – code CIP 3400931357988)
- **Hydrocortancyl[®] 2,5% suspension injectable** (boîte de 1 flacon – code CIP 3400930515587)

Chère Consœur, Cher Confrère,

La démarche permanente d'amélioration de notre outil de production traduit l'engagement de sanofi-aventis à poursuivre la fabrication et la mise à disposition de nos médicaments Altim[®] et Hydrocortancyl[®] injectable.

Nous **avons augmenté à leur niveau maximal nos capacités de production et livrons au fur et à mesure** l'ensemble de notre production aux grossistes-répartiteurs et aux hôpitaux.

Cependant, le marché des glucocorticoïdes injectables reste fortement impacté par les différentes pénuries des 4 derniers mois. En conséquence, ces conditions exceptionnelles de production dureront aussi longtemps que nécessaire afin de reconstituer les stocks à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement (officines, grossistes, hôpitaux), ce qui nécessitera plusieurs mois. Même si la situation devrait s'améliorer dans les semaines à venir, elle restera perturbée jusqu'à fin 2010.

Dans ce contexte et conformément aux recommandations de l'AFSSAPS de janvier 2010, nous vous demandons, dans la mesure du possible, de réserver la prescription de ces deux spécialités aux situations cliniques pour lesquelles le bénéfice est le plus évident et/ou lorsqu'il n'existe pas dans l'immédiat d'alternative thérapeutique satisfaisante (injections articulaires et périarticulaires), ainsi qu'aux sciatiques aiguës rebelles au traitement médical usuel (infiltrations rachidiennes).

Notre département d'Information Médicale et Scientifique reste à votre disposition pour toute information complémentaire au numéro vert : 0800 39 40 00.

Conscients des difficultés que cette situation peut entraîner, nous vous confirmons, une fois encore, notre volonté de maintenir la commercialisation de ces médicaments de santé publique.

Nous vous prions de croire, Chère Consœur, Cher Confrère, à l'expression de notre considération distinguée.

Docteur Catherine JANUS
Directeur Médical Médecine Générale
Sanofi-aventis France